



DEPARTEMENT
LOIRE

République Française
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **St Marcel d'Urfé**
PROCES-VERBAL DE SEANCE
Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 décembre à 20 heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 11 décembre 2025 s'est réunie dans la salle du conseil municipal pour une séance ordinaire sous la présidence de Mr CROZET Guy, Maire

Nombre de membres en exercice : 8

Présents 7

Représentés : 0

Votants : 7

PRÉSENTS : Mme Jacqueline GUILLOT, Mme Pascale MEILLAND.

Mrs Michel CHABRÉ ; Xavier COHAS ; Guy CROZET ; Xavier DEJOB ; Michel GROSBELLET.

REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Emmanuel PHILIPPON.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Michel Chabré

Ordre du jour

- 1/ Choix du secrétaire de séance
- 2/ Approbation et signatures du Procès-verbal de la séance précédente
- 3/ Délibérations

- 1) Syndicat des eaux : proposition et adoption des nouveaux statuts suite au transfert des diverses compétences :
 - ** Modifications statutaires - Extension de compétences/extension de périmètre/modification de la représentation des membres
 - ** Détermination du coefficient de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026
 - ** avec la CCPU : adoption de la convention pour mise à disposition des services de la commune au profit de la CC Pays d'Urfé.
- 2) Église : Modification budgétaire et point sur les travaux
- 3) Appartement communal : proposition d'un candidature et présentation du bail
- 4) CFU du lotissement : affectation des résultats

4/ Compte-rendu de commissions

- ...

5/ Informations / questions diverses

-

Accueil et présentation de l'ordre du jour par M. le Maire.

1/ Choix du secrétaire de séance

Michel Chabré est désigné secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2025 a été approuvé à l'unanimité sans remarque

3 / Délibérations

M le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour. Cette demande est acceptée à l'unanimité des personnes présentes.

1) **Syndicat des eaux : proposition et adoption des nouveaux statuts suite au transfert des diverses compétences :**

M le Maire présente les modifications qui devront être apportées aux statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde permettant de prendre en compte les extensions de périmètre et les nouvelles compétences déléguées par la CCVAI et la CCPU à compter du 1 janvier 2026. (assainissement collectif et non collectifs, eau potable). Il y aura 1 représentant par commune de la CCPU au sein du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des personnes présentes approuve les modifications proposées et donne son accord pour modifier les statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde.

2) **Détermination du coefficient de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026**

La redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif reversée à l'Agence de l'eau et prélevée sur la facture assainissement est modulée par un coefficient qui s'applique sur le taux voté par l'agence de l'eau (0,28 € / m³ de 2025 à 2028). Ce coefficient doit être mis à jour pour l'année 2026. La performance de notre installation donne un coefficient de 0,3 à appliquer sur 0,28€ / m³. La redevance en découlant sera donc de (0,3x0,28) 0,084€/m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des personnes présentes fixe le coefficient de modulation à 0,3 et la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026 à 0,084€/m³.

3) **Adoption de la convention pour mise à disposition des services de la commune au profit de la Communauté de Communes des Pays d'Urfé**

Suite au transfert de la compétence assainissement collectif, les opérations liées à la marche courante de notre système d'assainissement (surveillance, sélection des bassins, débroussaillage...) seront assurées par notre agent municipal à hauteur de 6,5% de son temps soit 102 heures par an. Cette mise à disposition de notre personnel nécessite la signature d'une convention entre la commune, la CCPU et le syndicat de la Bombarde. Le syndicat de la Bombarde rétribuera la commune à hauteur de 5100 € chaque année pour cette mise à disposition (102heures à 50€ de l'heure). Pour information, il est rappelé que la commune versera environ 7000€ / an au syndicat de la Bombarde pour la compétence assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des personnes présentes autorise M le Maire à signer cette convention.

4) **Église : Modification budgétaire et point sur les travaux**

Les crédits inscrits au budget de la commune pour les réparations de l'église sont insuffisants. M le Maire propose de procéder à un réajustement des comptes afin d'augmenter ces crédits de 55000€ pour arriver à 150 000€

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité des personnes présentes cette décision modificative du budget de la commune.

5) **Appartement communal : proposition d'un candidature et présentation du bail**

M Sébastien CHAMPET souhaite louer le petit logement au-dessus de la mairie à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'aux vacances d'été 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des personnes présentes approuve la location de l'appartement à M CHAMPET pour un loyer mensuel de 300€ et autorise M le Maire à signer le bail.

6) CFU du lotissement : affectation des résultats

La parcelle à vendre près du lotissement a été « sortie » du lotissement en conséquence le budget lotissement a été clôturé au 30 avril. Le CFU 2025 a été présenté. Chiffres clé : Coût du terrain apporté par la commune 1400€, frais de géomètre 1251,9 € soit au total 2651,9 €.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité des personnes présentes ce CFU.

7) Complémentaire santé des agents communaux

La proposition faite lors du précédent Conseil de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire a reçu un avis favorable du comité social territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des personnes présentes d'apporter une participation de 30€ net par mois à compter du 1^{er} janvier 2026 à chaque agent apportant la preuve d'une souscription à un contrat labellisé.

4/ Compte-rendu de commissions

5/ Informations, questions diverses

Lors de la visite des bâtiment communaux pour l'éventuelle installation de panneaux photovoltaïque en toiture, un problème d'étanchéité de la toiture de la salle des fêtes a été découvert au niveau de la cheminée vers la cuisine.

Le Département a transmis en mairie une proposition de nos forêts concernant le risque incendie. Ce classement générera un certain nombre d'obligations pour la commune et les habitants proche des zones (débroussaillage, création et entretien des voies d'accès aux zones sensibles...). Nous attendons des informations supplémentaires du SDIS ou de la DDT.

Les vœux du maire auront lieu le 11 janvier 2026 à la salle des fêtes à 11h30.

Fin de la séance à 22h10

Fait à St Marcel d'Urfé Le 16 décembre 2025

Secrétaire de séance
Michel Chabré

Le Maire
Guy CROZET